

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

Délibération  
n° 2016.09.230

**MODIFICATION DES  
STATUTS -  
Compétence  
facultative :  
enseignement  
supérieur et  
attractivité du  
territoire**

**LE QUINZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 septembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Véronique DE MAILLARD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Nicole GUIRADO à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUIRADO, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.09.230**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur DAURE

**MODIFICATION DES STATUTS - COMPÉTENCE FACULTATIVE : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

De nombreuses formations relevant de l'enseignement supérieur sont dispensées sur le territoire de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

Elles contribuent au développement économique et à l'attractivité du territoire, des entreprises s'installant là où se trouve le vivier de jeunes diplômés. Tel est le cas notamment dans le secteur de l'audiovisuel, du cinéma et/ou de l'animation.

C'est pourquoi, GrandAngoulême souhaite s'engager dans le domaine de l'enseignement supérieur en participant aux instances et en apportant son soutien financier aux structures dispensant des formations dans ce domaine, dès lors qu'elles contribuent au développement économique et à l'attractivité du territoire.

A cet effet, la communauté pourrait exercer la compétence facultative suivante :  
« *Participation aux instances et soutien aux structures dispensant des formations de l'enseignement supérieur concourant au développement économique et à l'attractivité du territoire* ».

Vu le code général des collectivités territoriales l'article, notamment ses articles L5211-17, L5216-5, L.1321-1 et suivants, L5211-5 ;

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 septembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le transfert au bénéfice de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême de la compétence supplémentaire suivante :

« *Participation aux instances et soutien aux structures dispensant des formations de l'enseignement supérieur concourant au développement économique et à l'attractivité du territoire* ».

**D'ENGAGER** les procédures de transfert et de modification statutaire afférentes ;

**D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**20 septembre 2016**

**Affiché le :**

**20 septembre 2016**